

## ANNEXE A

### GROUPE CONSULTATIF CHARGÉ DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION CIVILES D'URGENCE SUR UNE BASE GLOBALE

#### 1. STRUCTURE ET REPRÉSENTATION

Le Groupe consultatif aura pour coprésidents le directeur exécutif, Planification d'urgence Canada pour le Canada et le directeur de la Federal Emergency Management Agency pour les États-Unis.

Un représentant du ministère des Affaires extérieures et un représentant de Planification d'urgence Canada seront les membres canadiens.

Un représentant du département d'État et un représentant de la Agency for International Development's Office of U.S. Foreign Disaster Assistance seront les membres américains.

Des représentants d'autres ministères, département ou organismes du Gouvernement du Canada ou du Gouvernement des États-Unis pourront participer au travaux s'il y a lieu.

Planification d'urgence Canada et la Federal Emergency Management Agency assureront au besoin les fonctions de secrétariat pour le Groupe consultatif.

#### 2. MANDAT

À titre d'organisme chargé de la planification et de la gestion civiles d'urgence sur une base globale pour le compte du Canada et des États-Unis, tant en temps de paix qu'en temps d'hostilités, le Groupe consultatif:

- a) examinera des moyens de collaborer à la planification de la gestion civile d'urgence sur une base globale;
- b) recommandera au Gouvernement du Canada et au Gouvernement des États-Unis les mesures à prendre concernant la réalisation d'études, l'échange d'information, et l'élaboration et la coordination de plans et de recommandations;
- c) encouragera et facilitera, là où c'est approprié, la planification et le développement d'une collaboration en vue d'une gestion civile d'urgence sur une base globale par les provinces, les États et les municipalités;
- d) cherchera, selon que de besoin, à faciliter dans son territoire l'entrée et la sortie dans les meilleurs délais du personnel, des documents et du matériel utilisés dans le cadre de programmes de coopération visés par le présent Accord, sous réserve des lois applicables dans chaque pays;